

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mai 2010

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Annie DOUSSINT, Nathalie LEBRETON, Maryse LAUMONIER, Paule MASSON et Sylvie BROUILLARD, Mrs Daniel PRUNIER, Marc OUDET, Jean-Jacques CANAL, Christian BOHER et Jean-Michel DUMAZERT

Absents excusés ayant donné pouvoir:

Mr Marc LE BOT pouvoir à Mme Sylvie BROUILLARD
Mr Sébastien DESBOURDES pouvoir à Mr Christian BOHER

Absent excusé sans pouvoir : Mr Vivian DE BONA

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BROUILLARD

Personnel administratif : Mme Nathalie TEYSSEDOU

Le conseil municipal est ouvert à 19H10.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Sylvie BROUILLARD est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

3) Autorisation de signer l'entrée de la commune dans la trame verte et bleue du territoire du PNR dans le cadre du PLU

Mme le Maire expose la possibilité pour la commune de rentrer dans la trame verte et bleue du PNR.

Mme le Maire précise que la commune rentre dans le même territoire que Janville et Auvers St Georges.

Cette trame est une suite du Grenelle de l'environnement. L'Etat oblige à respecter certaines règles.

Il s'agit d'un cadre afin de préserver les environnements des communes.

Mme le Maire précise que la commune a la possibilité d'éviter de prendre un bureau d'études pour faire cette étude. Il n'y aura pas de coût financier pour la commune. La prise en charge se fait par le PNR. Janville et Auvers ont déjà fait leurs études.

Mme LEBRETON demande si cette étude prendra en compte le passage des camions. Mme le Maire précise que ce dossier est indépendant à cette étude.

Mr DUMAZERT demande les impacts pour la commune notamment dans le cadre du PLU. Mme le Maire précise que le fait d'entrer dans cette procédure n'entraînera pas d'impact financier. Mme DOUSSINT précise qu'il est préférable de réaliser cette étude avant le début de la procédure du PLU afin d'en tenir compte pour sa prochaine réalisation.

Mr DUMAZERT demande l'agenda de réalisation de cette étude. La réalisation se fera dans le cadre du PNR et ne gênera pas la réalisation du PLU.

Mr PRUNIER demande que les membres de la commission Urbanisme soient pleinement impliqués et que l'étude du PNR soit suivie. Il demande que la commune reste décisionnaire.

Mr DUMAZERT demande que la commune ait une vision de cette étude et qu'elle puisse donner un avis avant l'adoption définitive. Il souhaite que la commune reste force de proposition si l'étude n'est pas satisfaisante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise l'entrée de la commune dans la trame verte et bleue du PNR et autorise Mme le maire à signer tous les documents relatifs.

4) Charte du PNR, approbation des statuts modifiés et décision d'adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR

Mme le Maire précise que la commune a été destinataire de la nouvelle charte du PNR.

Mme le Maire fait un état des points positifs et des points négatifs du PNR afin de donner la vision du Parc aux élus.

Mr OUDET précise que le PNR est un partenaire important. Il subventionne certains travaux, propose des bureaux d'étude mais également est impliqué sur les dossiers.

Mme le Maire et Mr OUDET précisent qu'il faut impérativement déposer tous les dossiers possibles auprès du PNR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle charte du PNR, approuve les statuts modifiés et décide d'adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR.

5) Motion PNR sur le passage des avions

Mme le Maire rappelle le communiqué de presse sur le passage des avions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la motion contre le passage des avions.

6) Délégation de service public de l'eau

Mme le Maire informe que le bureau d'études demande que la délibération prise en décembre 2009 soit complétée afin que celle-ci soit précise pour les entreprises qui répondront à la délégation de service public.

Le bureau d'études suggère que soit rajouté un point sur la durée de la convention soit 12 ans soit 20 ans en option car le changement des compteurs d'eau a un coût financier et sera mieux amorti sur 20 ans.

Il est demandé également de préciser en option les remplacements des branchements en plomb à la charge du délégataire.

Le conseil municipal demande qu'il soit rajouté l'obligation de réunion semestrielle pour un point sur la délégation du service public de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de Mme le Maire et autorise l'avenant à la délibération du 18/12/2009.

7) Demande de subvention pour les travaux de la porte de l'église et sur le presbytère

Mme le Maire expose la nécessité de réaliser des travaux de remise en état de la porte de l'église qui actuellement a été seulement consolidée.

Mme le Maire précise également que le presbytère doit être réparé avant l'hiver.

Mr Prunier précise que les travaux du presbytère sont urgents car des locataires y vivent et les logements deviennent insalubres.

Les membres du conseil demandent que l'urgence soit précisée pour les travaux au presbytère.

Des devis ont été réalisés par la commission travaux.

Mme le Maire demande l'autorisation de demander des subventions auprès de tous les organismes partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter les subventions pour ces dossiers auprès de tous les partenaires de la commune.

8) Demande d'aide financière auprès de la MSA, de la CAF et demande de dotation d'état pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle

Mme le Maire rappelle le dossier proposé par Mr DESBOURDES et par les membres de la commission scolaire pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle.

Afin de boucler le financement, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à demander des subventions auprès de la MSA, de la CAF et de demander également des dotations d'état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les demandes de subventions auprès des différents organismes pour la réalisation du jeu de cour de l'école maternelle.

9) Non-valeurs à inscrire sur le budget communal 2010

Mr BOHER informe l'assemblée que la Trésorière de La Ferté Alais a sollicité la commune afin d'inscrire des titres de recettes en non-valeurs pour un montant de 321.20€.

Mme le Maire précise que le trésor Public a entrepris toutes les recherches nécessaires pour recouvrer ces sommes mais cela a été infructueux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription en non-valeurs au budget communal 2010 des titres de recettes concernés.

10) Annulation de la délibération de la PVR et vote d'une nouvelle délibération

Mme le Maire précise que le contrôle de la légalité a demandé l'annulation de la délibération prise le 12 janvier 2010 sur la PVR car une erreur de date a été commise.

L'application demandée au 1^{er} janvier 2009 n'est pas possible car les actes administratifs ne peuvent avoir un effet rétroactif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'annulation de la délibération du 12 janvier et accepte la nouvelle délibération sans effet rétroactif.

11) Remboursement de frais engagés

Mme le Maire précise que deux élus ont fait l'avance de frais soit pour l'agencement de la poste soit pour la fête patronale.

Il est demandé d'autoriser le remboursement de 89.15€ et de 16.10€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2009 du budget communal.

12) Questions diverses

Mr BOHER expose aux membres du conseil la possibilité de recourir à l'emprunt pour des travaux d'aménagement de trottoirs et de réfection de voirie. Il demande si des membres seraient opposés à ce dossier avant d'effectuer les recherches pour un emprunt et les devis qui seraient présentés au plus tard en septembre 2010. L'étude du projet est autorisée.

Mme LEBRETON demande sous quels délais la porte demandée par l'ASBC sera installée. Il est précisé que les travaux seront achevés pour la prochaine rentrée.

Mme LEBRETON présente la demande d'un jeune couple qui va se marier aux USA et qui sollicite un mariage non formel à leur retour. Les règles d'état civil seront étudiées et une réponse sera transmise aux membres du conseil municipal ainsi qu'au couple concerné.

Mr DUMAZERT fait un point sur le site Internet de la commune. Actuellement les contrats sont gérés par la Société ARCHOSYS. Les modifications du site doivent être faites sur certaines pages. Une étude sera faite pour un autre hébergement et éventuellement un nouveau site.

Mme DOUSSINT explique que le don réalisé par Mr CANIVET a été reversé à la commune. Elle demande que soit étudiée la possibilité de réhabiliter avec les fonds le logement libéré par l'association ASDN. Après rénovation, il sera proposé à la location dont les loyers seraient affectés au CCAS.

Mr BOHER demande la coupe du thuya situé devant l'agence postale afin d'améliorer la visibilité de l'entrée de l'agence postale et d'accroître ainsi la sécurité. Il est autorisé la coupe de l'arbre.

N'ayant plus de points à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20 heures 45.